

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre ce qui a été fait à ce sujet? A-t-il instruit le CP de reprendre le service à Spring Hill et Glenwood?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, de telles instructions devraient venir de la CCT. Le problème avec le transport ferroviaire, c'est qu'il y a un pont qui ne peut supporter des charges ordinaires. Je doute vraiment que quiconque puisse en ordonner le transport par camion. Toutefois, nous sommes en train de négocier le camionnage du grain. Nous travaillons aux derniers détails de cette entente. J'espère pouvoir sous peu informer ces localités de notre plan.

\* \* \*

### LES POSTES

#### LE CAS DES EMPLOYÉS OCCASIONNELS À LA SUITE DU RÉGLEMENT DU CONFLIT

**M. Robert McCleave (Halifax-East Hants):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. La situation des employés occasionnels préposés au tri des lettres restera-t-elle la même qu'avant? Pour être plus précis, embauchera-t-on maintenant des occasionnels supplémentaires pour aider à éliminer toute accumulation?

**L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, à cause de la situation unique du service des postes, il faudra toujours avoir recours à des employés occasionnels pour prêter main forte, y compris à Noël. Nous n'avons en aucune façon limité leur utilisation. La réponse est donc affirmative, nous embaucherons des occasionnels au besoin.

\* \* \*

[Français]

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

#### LE RETARD DE L'AMBASSADEUR DU CANADA EN FRANCE À PRÉSENTER SES LETTRES DE CRÉANCE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**M. Réal Caouette (Témiscamingue):** Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Est-ce que le ministre est en mesure de dire à la Chambre si l'ambassadeur du Canada en France, Son Excellence M. Gérard Pelletier, est parvenu à présenter ses lettres de créance au gouvernement français? Dans la négative, a-t-il communiqué avec le gouvernement français à cet effet? Et, enfin, si ces lettres de créance ne sont pas requises par le gouvernement français, est-ce que le ministre a l'intention d'ordonner le retour au Canada de Son Excellence M. Gérard Pelletier dans le plus bref délai?

**Une voix:** Pas dans Hochelaga!

[Traduction]

**L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, l'ambassadeur désigné n'a pas encore présenté ses lettres de créance. Une date a été proposée pour cette cérémonie, un peu plus tard ce mois-ci. Dans l'entre-temps, nous n'avons pas l'intention de retirer M. Pelletier. Nous croyons comprendre que le retard dans la présentation des lettres de créance était dû aux lourdes tâches administratives du Président de la République française.

Privilège—M. Stanfield

● (1500)

[Français]

### LA SANCTION ROYALE

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication dont voici le texte a été reçue:

Résidence du Gouverneur général,  
Ottawa,  
Le 2 décembre 1975.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Bora Laskin, C.P., C.R., juge en chef du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 2 décembre 1975, à 8 heures du soir, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer,  
monsieur le président,  
l'assurance de ma haute considération.  
Le Secrétaire administratif  
du Gouverneur général,  
Edmond Joly de Lotbinière.

### AFFAIRES COURANTES

[Français]

#### QUESTION DE PRIVILÈGE

#### M. STANFIELD—LA DÉCLARATION FAITE À LA TÉLÉVISION PAR L'HONORABLE MINISTRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur le président, je désire poser la question de privilège. Je veux commenter la question de privilège posée hier par l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) au sujet de Radio-Canada, de CTV et de moi-même. Les opinions que j'ai exprimées vendredi dernier étaient basées sur l'entrevue du ministre au réseau CTV jeudi soir dernier.

[Traduction]

Je dois dire que d'autres ont eu de cette entrevue la même impression que moi-même. Le ministre a déclaré durant l'entretien qu'il était plutôt chatouilleux en ce qui concerne les diverses attitudes manifestées à l'endroit du Québec et des Québécois. Je suis peut-être chatouilleux au sujet des attitudes attribuées à mon parti envers le Québec et les Québécois.

A la suite de cet échange de vues vendredi, je me suis entretenu avec le ministre plus tard dans la journée. Il m'a depuis remis toute la transcription de l'interview à CTV dont j'avais entendu un extrait jeudi soir. Je suis heureux de dire que la transcription confirme entièrement l'assertion du ministre qui a déclaré qu'il n'imputait nullement un comportement raciste à mon parti.

**Des voix:** Bravo!